ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2009

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT (Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 271

présenté par M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 17

Après l'alinéa 5, insérer les deux alinéas suivants :

- « Au vu de l'ensemble des risques présentés par la filière électronucléaire, la France doit s'engager vers la sortie du nucléaire. Aucune construction de nouveau réacteur ne sera entreprise.
- « Les réacteurs pressurisés européens (EPR), la filière MOX et le projet ITER sont abandonnés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'existe aucune possibilité d'élimination des déchets radioactifs : ils sont dangereux aujourd'hui et pour des dizaines de milliers d'années. Le coût réel de l'électricité nucléaire est sous évalué.

Elle est en réalité très chère quand on prend en compte l'ensemble de ses coûts : recherche publique, démantèlement des centrales, gestion des déchets pendant des milliers d'années...Le nucléaire produit peu de gaz à effet de serre, mais il contamine la terre pour des millions d'années. La France est actuellement le pays le plus nucléarisé au monde.